Bégué-Immobilier

TARIFS au 04 octobre 2021

NOS HONORAIRES TRANSACTION

MANDAT EXCLUSIF : 4 % TTC

Pour les mandats supérieurs à 200.000 €

Taux maintenu même après passage en mandat simple

MANDAT SIMPLE : 4,8% TTC

- ✓ A partir de 200 000 € : 4,8 % TTC
- ✓ De 150 000 € à 199 999 € : 5 % TTC
- ✓ De 100 000 € à 149 999 € : 5,5 % TTC
- ✓ En dessous de 100.000 € : forfait 5.500 € TTC

VEFA à la charge du promoteur
selon le pourcentage accordé par le promoteur.

HONORAIRES DES MANDATS DE VENTE À LA CHARGE DES ACQUÉREURS

*** Dans le cas d'une délégation de mandat les honoraires appliqués sont ceux du mandataire principal**